



Résolution 2025-01-R02

Salaire des vérificatrices pour l'exercice 2025

Attendu que les finances et transactions de 2025 doivent être soumises à une vérification par deux membres désignés par l'AGA.

Il est résolu d'assumer jusqu'à concurrence de 3,75 heures en remplacement de salaire, pour chacune des deux vérificatrices, au taux de leur poste actuel à l'ARC.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier